

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025 – 87
(annule et remplace l'arrêté n° 2025-76)

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT SUR UNE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Je soussigné Pascal DERIOT, Maire de la commune de THISE ;
VU le Code de la Route ;
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et suivants fixant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police de circulation et de stationnement ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15/11/1992 ;
Vu la demande d'arrêté de police de circulation modifiée en date du 07 octobre 2025 de l'entreprise SNCTP pour des travaux de terrassement pour branchement complet souterrain au 4 rue Pierre Vernier à Thise (25220), pour le compte d'ENEDIS ;
Vu l'autorisation de voirie portant permission de voirie de Grand Besançon Métropole n° EXPL.25.08.A00611 en date du 09 octobre 2025,
CONSIDERANT qu'il convient de préserver la sécurité publique pendant les travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise SNCTP est autorisée à effectuer des travaux de terrassement pour un branchement complet souterrain Enedis au 4 rue Pierre Vernier sur la commune de Thise du 20/10/2025 au 08/11/2025. La circulation sera alternée par feux tricolores.



ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et sera mise en place par l'entreprise SNCTP.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de gendarmerie et/ou des agents assermentés de l'administration et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de THISE,
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Marchaux / Roulans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :
⇒ L'entreprise SNCTP – rue des Salines 25480 ECOLE-VALENTIN,
⇒ SDIS 25,
⇒ GBM voirie.

Fait à Thise, le 15 octobre 2025

Le Maire

Pascal DERIOT


